

DOSSIER D'OPPOSITION

AU PROJET DE LA MAIRIE DE CHAMONIX

DE CONSTRUIRE UN FUNERARIUM DEMESURE

DANS LE QUARTIER DU BIOLLAY

DEPOSE EN PREFECTURE EN AOUT 2024 PAR LE COLLECTIF DU BIOLLAY
SOUTENU PAR L'ASSOCIATION Loi 1901 « LES AMIS DU QUARTIER DU BIOLLAY »

Préambules au regard des défis d'aujourd'hui	2
Etat des lieux : Le quartier du Biollay et sa prairie	3 / 4
Historique du Premier Projet de Méga-Funérarium abandonné Démarré en 2019, abandonné après 4 ans d'études coûteuses en argent public et 1 an et demi d'opposition des riverains, pour cause de prise de conscience (bien tardive !) de terrain non-constructible (PPRA)	5
Projet de valorisation de la Prairie du Biollay Déposé par le collectif du Biollay au Budget Participatif 2024	9
Le 2ème Projet Funérarium de la Mairie - Eté 2024	10
Contestation argumentée du Collectif du Biollay - de l'implantation, pour cause d'inconvénients majeurs de nature à porter atteinte à l'ordre public - de l'évaluation du nombre de décès actuels et à venir - des espaces prévus dans le funérarium inutiles et démesurés - du volume excessif et de l'aspect architectural qui ne s'intègre pas dans le quartier - de l'implantation d'un parking réservé au funérarium sur la Prairie du Biollay - du bétonnage prévu devant le cimetière	11
Contre-Proposition du Collectif du Biollay - Implantation - Règlementation et gestion - Configuration et dimensionnement nécessaire et suffisant - Plan de situation dans le quartier - Hauteur, volume et intégration architecturale	18

ANNEXES :

Toutes les annexes liées à ce dossier, permettant d'illustrer, de détailler, d'argumenter notre propos sont disponibles sur le site <http://prairiedubiollay.org> .
Elles peuvent également être envoyées par email, sur simple demande à info@prairiedubiollay.org

PREAMBULES AU REGARD DES DEFIS D'AUJOURD'HUI

Au sujet de la nécessité d'un funérarium :

Même si les funérariums les plus proches ne sont qu'à 22 km (Passy) et 27 km (Sallanches), nous ne contestons pas l'intérêt pour les habitants de Chamonix de disposer d'un funérarium sur leur commune, c'est-à-dire de disposer d'une salle de cérémonie civile pour les familles qui ne souhaitent pas passer par l'Eglise ainsi que de deux ou trois salons funéraires permettant aux familles et aux proches de se recueillir auprès d'un défunt.

Ce qui est contesté de manière argumentée, c'est le choix de l'emplacement, la démesure du projet face aux besoins réels, la destruction et bétonisation inutiles et le non-respect de l'intégration architecturale dans le quartier.

Au sujet du contexte actuel face au défi climat-énergie-biodiversité :

Quelques chiffres pour illustrer la gravité de la situation et l'urgence de fonctionner autrement.

Biodiversité :

En France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont **menacés** de disparition du territoire. Par exemple, nous avons perdu 30% de nos oiseaux des champs en 15 ans pour cause de destruction de haies, d'urbanisation, d'artificialisation des sols naturels, de fauchage inutile, entre autres raisons.

Réchauffement climatique.

Les prairies, les espaces naturels, lorsque que le fauchage est limité, raisonné (1 fois par an en automne), non seulement favorisent la biodiversité mais sont efficaces pour l'absorption du CO₂, pour maintenir de la fraîcheur, pour lutter contre les effets du changement climatique, améliorant donc le bien-être des riverains et des promeneurs. Elles doivent être sauvegardées et valorisées. Par ailleurs, la nécessité de réduire au maximum l'empreinte carbone de tout projet, nécessite d'évaluer les stricts besoins et de faire preuve de sobriété.

Effondrement des énergies fossiles :

Selon des études reconnues (Shift Project), le monde aurait en 2060 un approvisionnement en pétrole égal à celui de 1970 pour une population mondiale environ deux fois plus importante. En France, on subira forcément cette crise, car l'énergie nucléaire et les programmes de développement d'énergie renouvelables ne suffiront pas à amortir le choc. En 2020, 98% des transports utilisent du pétrole. La vallée de Chamonix dépend casi totalement des transports pour être alimentée. Préserver des zones cultivables dans la vallée est une sécurité, voire une nécessité, pour les générations futures.

Quelques soient les décisions prises ou les projets envisagés il y a 5 ans, 10 ans, nous devons absolument tout remettre en question au regard de ces défis et nous le devons avant tout aux générations futures. Relever ce défi ne consiste pas à continuer à faire pareil en comptant sur des solutions technologiques illusoire, mais à réfléchir avant toute construction, avant tout projet, en termes d'évaluation sérieuse des stricts besoins, en termes de sobriété, d'empreinte carbone minimale, en priorisant la protection de la biodiversité des espaces naturels restants, en préservant le cadre de vie des habitants et en favorisant le développement du lien social.

Ceux qui refusent de tenir compte de ces données sont soit ignorants de la réalité, soit dans le déni, soit sont informés mais se moquent éperdument des conséquences de leurs décisions.

QUARTIER DU BIOLLAY (Cercle blanc)



Le quartier du Biollay est un quartier situé au pied du versant nord du massif du Mont Blanc, sous l'Aiguille de Blaitière, entre le cimetière de Chamonix et la station des Planards (ski en hiver, parc d'attractions en été).

Constitué de maisons anciennes et plus récentes (urbanisation forte ces 20 dernières années), il abrite notamment le Centre de Vacances ODCV (Corrèze) qui accueille régulièrement des groupes scolaires et des familles.

Il est bordé côté ville par le Parking du Biollay-Montenvers et le Chemin du Pied du Grépon qui permet l'accès au parking de la station des Planards. Il est donc soumis de ce côté-là à une forte pression touristique et à ses nuisances (notamment saturation au niveau de la circulation et du stationnement). Le Parking du Biollay-Montenvers accueille également la fête foraine une fois par an et pendant 3 semaines en septembre.

Le cœur du quartier est protégé en partie de ces nuisances par l'ancienne propriété de feu Mme Merle, propriété acquise en 2020 par la commune, et surtout par sa grande haie d'épicéas qui forme une barrière végétale (*losange vert sur le plan*) entre le cœur du quartier et le tumulte du parking du Biollay-Montenvers.

ETAT DES LIEUX: LA PRAIRIE COMMUNALE DU BIOLLAY



Il reste au cœur de notre quartier une grande prairie communale en forme de L, de 3 576 m², constitué des parcelles cadastrales 2430, 699 (préemptées en 2017 ?) et 4955 (préemptée en 2022 ?). Cette prairie est non constructible dans sa grande majorité, au regard des indications du PPRA (Plan de Prévention des Risques Avalanche) (cf. **ANNEXE 01**) Elle est entièrement classée en ZONE P ou Q (Risque Torrentiel en zone urbanisée) avec un Aléa Torrentiel de type T2 (sur3) au regard du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation). (cf. **ANNEXE 02**)

Cette prairie « ordinaire », laissée en friche pendant une vingtaine d'années est devenue aujourd'hui un espace naturel précieux pour le quartier et ses habitants, mais surtout un espace riche en biodiversité à protéger. Ses différentes floraisons colorées se succèdent au cours de l'été, abritant ainsi une grande variété d'insectes, d'oiseaux et autres petits mammifères et invertébrés. Les chevreuils y descendent en hiver. Un vieux pommier vénérable et une partie boisée complètent cette mosaïque, avec en fond de toile une vue magnifique sur le Dôme et l'Aiguille du Goûter.

Quelques habitants du quartier ont pris l'initiative en 2020 (Année Covid), de nettoyer une grande partie de la Prairie (nombreux déchets liés à la présence d'ânes il y a une vingtaine d'années) et se sont amusés à expérimenter un petit potager de permaculture (< 10m²). Les habitants du quartier mais aussi les promeneurs les ont encouragés à continuer à prendre soin de la Prairie.



Un petit espace convivial a été aménagé (un simple espace tondu sur lequel ont été posées 1 table et 4 chaises en bois récupérées) à partager avec les habitants du quartier aussi bien qu'avec les promeneurs, créant et entretenant ainsi du lien social. Dans le même état d'esprit collectif, petit à petit, le bord du chemin de la Cascade a été fleuri pour lutter contre le stationnement sauvage, quelques petits fruitiers et buissons fleuris ont été plantés, un espace compost a été aménagé et un parcours a été tondu pour permettre à tous de traverser la prairie et d'admirer sa biodiversité.

Cette initiative citoyenne collective n'a en aucun cas détérioré la prairie, bien au contraire, et les promeneurs, VTTistes, coureurs qui empruntent le chemin de la Cascade pour rejoindre le sentier qui monte aux Alpagnes de Blaitière s'arrêtent pour admirer cet espace naturel dans son décor majestueux. Nombreux sont ceux qui la prennent en photo. Pour « légaliser » et rendre durable cette initiative citoyenne, le Collectif du Biollay, soutenu par l'Association « Les amis du quartier du Biollay » a déposé un projet de valorisation de la Prairie (cf page 7) dans le cadre du Budget Participatif 2024 de la Mairie. Nous espérons convaincre la Mairie de retenir ce projet et obtenir le soutien des habitants de Chamonix lors du vote citoyen en septembre 2024. (cf. **ANNEXE 03**)

Le projet est aussi consultable sur le site en ligne de la Mairie de Chamonix :

<https://jeparticipe.chamonix.fr/project/budget-participatif-2024/collect/deposer-mon-idee/proposals/valorisation-de-la-prairie-du-biollay>

HISTORIQUE du 1^{er} PROJET MEGA-FUNERARIUM ABANDONNE en AOUT 2023

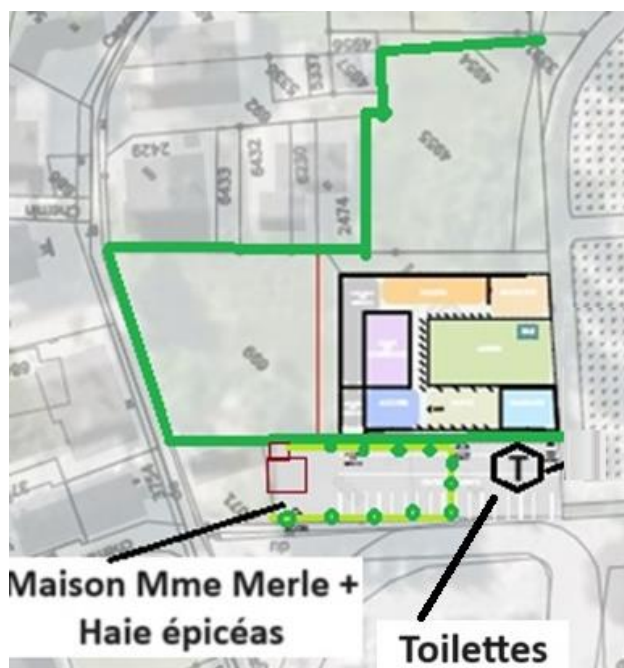
En mars 2022 :

Des habitants du quartier du Biollay apprennent par la presse que la Mairie prévoit d'implanter un funérarium sur le Prairie du Biollay, au cœur de leur quartier. Nous découvrons en recherchant nous-mêmes qu'au Conseil Municipal du 16 Juillet 2021, ce projet et un budget de 1 300 000 d'euros avaient été évoqués. Nous formons immédiatement un collectif et adressons un courrier à la Mairie exigeant une information sur ce projet. Une première réunion informelle s'est tenue le 5 avril 2022 avec deux représentants de la Mairie qui confirment le projet, évoquent une emprise au sol de 400m² et promettant une réunion de présentation de l'avant-projet aux riverains.

Le 9 mai 2022 : Réunion officielle de présentation aux riverains.

Présentation du projet à l'aide d'un diaporama. (cf. [ANNEXE 04](#))

Etude confiée à un cabinet d'architecture de GRENOBLE.



Nous constatons, en prenant comme référence les mesures du cadastre, que l'esquisse prévoit donc une occupation de terrain d'environ 1300 m², avec une emprise au sol de l'ensemble du bâtiment d'environ 1070 m² comprenant un jardin de 270 m² (soit plus grand qu'un terrain de tennis) et même en déduisant l'aire de ce jardin, l'emprise au sol des bâtiments en dur fait donc 800m², donc le double des 400 m² évoqués lors de la première réunion du 5 Avril.

A cela s'ajoute donc devant le funérarium un parking de 765 m² qui nécessiterait la destruction de la maison ancienne et de sa haie d'épicéas, autant d'éléments qui préservent le quartier. Les toilettes publiques seront détruites aussi.

Du 9 mai 2022 au 1er juillet 2022 : les riverains se réunissent

Le Collectif du Biollay organise une série de réunions de concertation entre les riverains et une enquête permettant à chacun d'exprimer son avis.

Résultat sur 59 avis : 59 CONTRE le projet de la Mairie. 21 avis POUR SEULEMENT SI réduit de moitié.

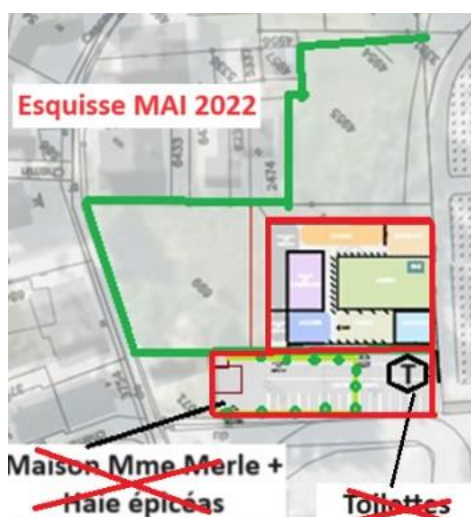
Le Collectif dépose en Mairie le 1^{er} juillet 2022 un dossier d'opposition argumenté, (cf. ANNEXE 05)

Du 1er Juillet 2022 au 24 Février 2023 : Pas d'information aux riverains/ zéro concertation

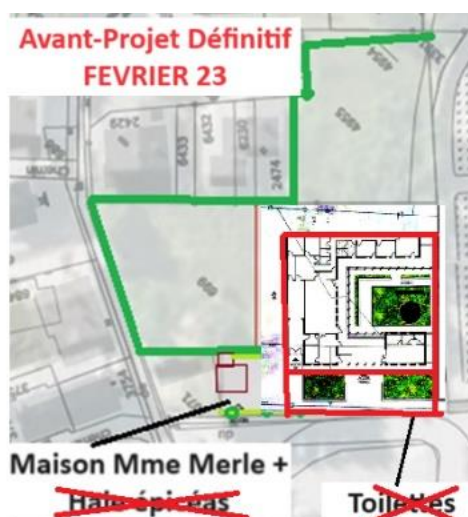
Le 18 novembre 2022 le projet est annoncé au Comité de Villages et le 24 Janvier 2023 un budget de 2,3 millions d'euros HT est voté au Conseil Municipal, mais malgré nos relances, aucune réponse à notre dossier d'opposition et aucune réunion d'échange n'est proposée par la Mairie. Le 24 février 2023, seuls deux membres du collectif reçoivent un courrier informatif au sujet de l'avant-projet définitif, approuvé par les élus.

L'estimation du budget est donc passé de 1 300 000 euros (HT ou TTC ?) le 16 Juillet 2021 à 2 300 000 euros HT le 24 Janvier 2023. Nous nous interrogeons sur les raisons d'une augmentation de budget aussi importante.

AVANT PROJET DEFINITIF : Nous constatons que la différence est minime en ce qui concerne l'emprise sur la Prairie. Le projet reste un MEGA-FUNERARIUM disproportionné par rapport aux besoins.



**Emprise sol 1090 m²
+ Parking 615m² = 1705 m²**



**Emprise sol 1250 m²
+ 300 Jardins entrée = 1550 m²**

7 Mars 2023 – Conseil Municipal / Interruption du Conseil par le Collectif du Biollay

Le conseiller Municipal en charge du projet funéraire, expose l'état du projet et ajoute que «les riverains sont inquiets de la pression qui s'exerce sur le quartier».

Le reste du Conseil, appelé à voter, n'est de toute évidence pas informé de la forte opposition des riverains.

Un membre du collectif interrompt le Conseil pour réclamer la possibilité d'exposer cette opposition à la fin du Conseil. Le lendemain une copie du dossier d'opposition est remis à chaque conseiller dans sa boîte aux lettres

La non-communication aux conseillers municipaux de l'opposition des riverains est inacceptable.

Du 8 mars 2023 au 11 mai 2023 :

Le Collectif du Biollay lance une opération « artisanale » mais sérieuse, d'information à la population de la vallée de Chamonix avec une consultation qui recueille 209 REPONSES.

96% sont contre le Projet de la Mairie sur la Prairie

50% accepteraient le Projet de la Mairie sur un autre site d'implantation

25% accepteraient un funéraire sur la Prairie à condition qu'il soit réduit de moitié

Une copie du bilan est envoyé en recommandé aux Maire / Député / Préfet

Le 11 juin 2023 : Rassemblement sur LA PRAIRIE DU BIOLLAY

Manifestation CONTRE le méga-funéraire et POUR la protection de la Prairie.



28 Juin 2023 : Lancement d'une pétition CONTRE le méga-funérarium recueillant 231 signatures

94 % NON à un MEGA FUNERARIUM à Chamonix, OUI à la RENOVATION raisonnée de SITES EXISTANTS

89 % STOP à l'ARTIFICIALISATION des sols, au BETONNAGE intempestif, OUI à la PRESERVATION DURABLE de l'espace naturel de la PRAIRIE

66 % sont Propriétaires (53% RES-PRINCIP / 13 % RES-SECOND) et 24% sont locataires à l'année

Communes : 75% à Chamonix / 13 % aux Houches / 3% Servoz / 1% Vallorcine / 8% autres

Le 6 août 2023 : Création de l'Association Loi 1901 : « Les amis du Quartier du Biollay »

Afin de légaliser son action, le Collectif du Biollay crée l'Association Loi 1901 « Les amis du quartier du Biollay » (**W742008294**) dont les objectifs sont la sauvegarde du cadre de vie des habitants, la protection et valorisation de la Prairie du Biollay et de sa biodiversité pour le bénéfice de tous. L'Association regroupe à ce jour plus de 100 *adhérents* ([cf. ANNEXE 06](#))

Le 16 août 2023 : Réunion en Mairie réclamée depuis le 1^{er} juillet 2023 par le Collectif du Biollay

Le collectif du Biollay :

- Remet en cause le manque d'information, de consultation des riverains et des habitants de Chamonix
- Conteste l'évaluation de la Mairie concernant les besoins
- Conteste la nécessité d'un jardin immense, d'un espace de vente, de 3 salons plutôt que 2 suffisants
- Insiste et argumente sur l'urgence absolue de protéger intégralement la Prairie et sa biodiversité
- Réfute les accusations d'appropriation de la prairie communale. La démarche est citoyenne et altruiste.
- Pointe la non-cohérence avec les indications du PADD au sujet de la préservation des vues paysagères
- Pointe le danger de renoncer au rôle d'éponge de la Prairie dans une zone inondable (PPRI) et urbanisée

- Pointe SURTOUT la non-cohérence avec les prescriptions du PPRA qui désignent la zone comme non constructible.

La Mairie s'engage à réfléchir à une autre implantation sur un espace déjà bétonné et à réduire le projet aux stricts besoins. Elle se propose de nous recontacter en novembre 2023 pour nous faire part de l'avancée du nouveau projet.

PROJET DE VALORISATION DE LA PRAIRIE DU BIOLLAY

Une initiative citoyenne commencée en 2020.

La Prairie du Biollay était en friche depuis au moins dix ans, ce qui lui a permis de développer sa biodiversité. Elle est devenue communale par préemption en 2017. En 2020, année Covid, quelques habitants du quartier ont commencé à prendre soin de la prairie, à la nettoyer, à expérimenter un petit potager de permaculture de moins de 10m², installent une table et 4 chaises. Ce que la Mairie appelle une appropriation n'est qu'une initiative citoyenne bénévole ne nuisant aucunement et encouragée par les riverains et les promeneurs. Après l'abandon par la Mairie en Août 2023 du projet de Méga-Funérarium sur la Prairie du Biollay, le Collectif du Biollay a voulu légaliser, faire perdurer et grandir cette initiative informelle.

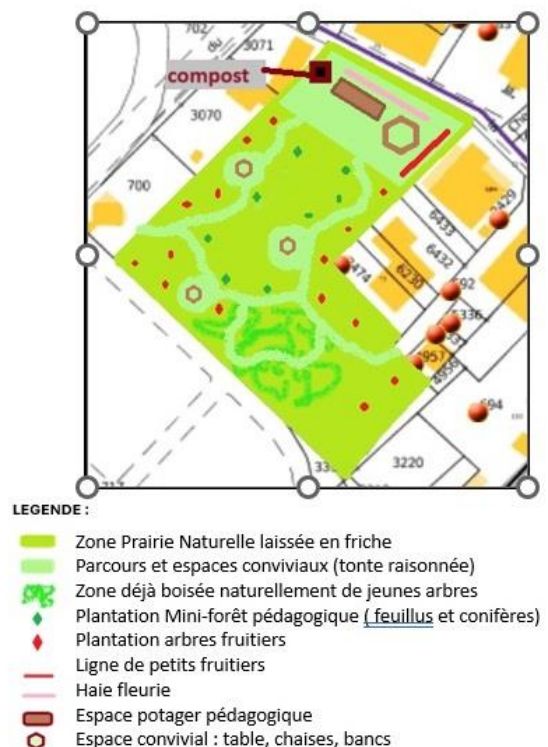
Un dossier a donc été déposé dans le cadre du Budget Participatif de Chamonix 2024, pour expliquer notre vision d'avenir pour cette prairie. Nous espérons que la Mairie n'écartera pas ce projet et que nous obtiendrons ensuite le soutien par vote citoyen des habitants de Chamonix.

OBJECTIFS :

Continuer collectivement à aménager, entretenir, enrichir la biodiversité de cette prairie et à en faire cet espace partagé entre nature et homme.

Laisser la majeure partie de la prairie à son état naturel et aménager au sein de celle-ci, par une tonte raisonnée, des parcours permettant aux promeneurs de tous âges de découvrir sa biodiversité ainsi que quelques espaces aménagés pour favoriser le repos, la détente, les rencontres conviviales.

Enrichir la prairie d'un verger d'arbres fruitiers, cultiver, dans un objectif pédagogique, un petit potager, quelques m² de céréales diverses, lin, chanvre, planter de petits plants de quelques conifères et feuillus composant ainsi une mini-forêt pédagogique limitée à 2m de haut, accueillir des animations ponctuelles, des actions inter-associatives et à travers ce projet renforcer les liens sociaux.



LES MOYENS HUMAINS :

Continuer les petites actions déjà réalisées bénévolement par un groupe d'habitants du quartier fortement impliqués et motivés, aidés par ceux qui ont à cœur de les soutenir pour préserver et valoriser cette prairie.

LA SUBVENTION :

Participer au 2^{ème} Budget Participatif 2024 pour solliciter l'appui de la commune de Chamonix et un financement pour planter 15 arbres fruitiers dans la Prairie et 12 petits fruitiers ainsi que du matériel permettant de les protéger. Les futures cueillettes ne seront pas destinées aux habitants du quartier, mais à la collectivité, aux organismes d'aide sociale, sous une forme ou une autre. Notre demande de subvention se limiterait à la somme de 1 500 euros qui nous permettrait de financer l'achat des fruitiers et du matériel de protection contre la faune sauvage et l'éco-pâturage automnal. Une Journée Festive « Plantations » fournira de la main d'œuvre bénévole.

2ème PROJET FUNERARIUM - VERSION ETE 2024

Le 15 juillet 2024 : mesures techniques au tractopelle sur la Prairie

Le 17 juillet 2024 : courrier recommandé au Maire

Le Collectif du Biollay exige une information et une concertation avec les riverains et les habitants de Chamonix.

29 Juillet 2024 : Réunion Publique « Funérarium » version 2024

Depuis le 16 août 2023, date de notre dernier échange avec la Mairie, nous avons attendu en vain la réunion d'information promise en novembre 2023.

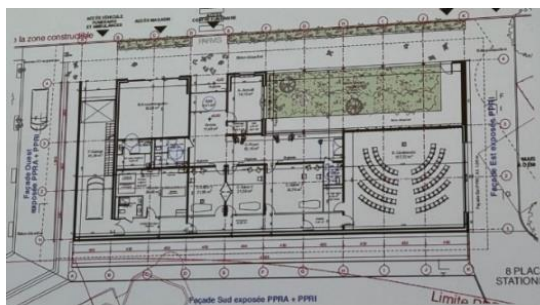
Du 16 Août 2023 au 29 Juillet 2024 = 11 mois de silence radio.



La réunion n'est annoncée d'abord que sur les réseaux sociaux, le 22 juillet 2024, en pleine saison touristique, avec seulement une semaine d'avance.

Un deuxième projet est donc présenté, cette fois-ci avec un architecte de Lyon. La demande de Permis de Construire est approuvée par le Conseil Municipal du lendemain, le mardi 30 Juillet 2024.

De toute évidence, cela ne laisse encore une fois aucune place à la concertation, ni avec les riverains, ni avec les habitants de Chamonix. Nous nous interrogeons sur le changement de cabinet d'architectes. Pourquoi ne pas avoir repris le même ? Cela aurait sans doute été plus économique ?



CONTESTATION ARGUMENTEE ET DOCUMENTEE DU COLLECTIF DU BIOLLAY

NOUS CONTESTONS L'IMPLANTATION POUR CAUSE D'INCONVENIENTS MAJEURS DE NATURE A PORTER ATTEINTE A L'ORDRE PUBLIC

L'argument principal de la Mairie pour le choix de cette implantation est la proximité « pratique ou logique » du cimetière.

Pour autant aucun chiffre n'a été donné sur le nombre réel de cas annuels correspondant à « CEREMONIE CIVILE + ENTERREMENT au cimetière de CHAMONIX », seul cas de figure où la proximité du cimetière est un avantage pratique. Le nombre de décès gérés par l'Association Funéraire d'Argentière et d'inhumations dans le cimetière d'Argentière n'a pas été pris en compte non plus.

Dans de très nombreuses villes, les funérariums sont au contraire implantés dans des zones discrètes et isolées, loin des zones résidentielles et encore plus des zones touristiques.

Certes nous avons, grâce au PPRA, échappé à l'artificialisation de la Prairie du Biollay, et c'est déjà un énorme soulagement. Il reste que l'implantation du nouveau funérarium, collée à la ligne de démarcation de la zone inconstructible et avec emprise sur le Parking du Biollay-Montenvers continue à présenter des inconvénients majeurs de nature à porter atteinte à l'ordre public.

1) Nous contestons l'emplacement à l'entrée de la ville, à l'entrée de notre quartier, au bord d'une plateforme touristique agitée et joyeuse de personnes qui montent ou redescendent de la montagne, en toutes saisons. Sans oublier les 3 semaines de fête foraine en septembre.

Nous pensons que l'ambiance d'un funérarium n'est absolument pas compatible avec une ambiance touristique, aussi bien pour les usagers du funérarium que pour les vacanciers. Cela ne sera pas non plus agréable pour nous les habitants du quartier de passer plusieurs fois par jour devant le funérarium. Enfin, il y a le centre de vacances ODCV, qui accueille des scolaires qui eux aussi vont passer tous les jours à pied devant le funérarium. Nous avons trouvé un cas de jurisprudence, où un funérarium proche d'une école a l'interdiction d'organiser des cérémonies aux heures d'entrées et sorties de classe pour éviter de confronter les jeunes élèves à des situations anxiogènes.

2) Nous contestons la démolition de la maison de feu Mme Merle et la destruction de la haie d'épicéas qui protège et isole notre quartier de l'agitation de la plateforme touristique du Montenvers

Cette maison pourrait être rénovée pour en faire un logement locatif social ou saisonnier, ou encore une maison d'accueil touristique, ou encore un site de formation à la protection de l'environnement et de la biodiversité en lien avec notre projet de valorisation de la Prairie.

3) Nous refusons l'aggravation des problèmes de circulation et de stationnement dans le quartier

Le quartier subit déjà de sérieux problèmes de circulation et de stationnement :

Question stationnement, la ville de Chamonix ayant réduit le nombre de places de stationnement (ce qui est un objectif louable) mais sans proposer de solutions suffisamment avantageuses et pratiques à la hauteur du surtourisme existant, ni pour les travailleurs, ni pour les vacanciers, chaque jour en saison, des dizaines de véhicules cherchent désespérément des places dans le quartier, moteur en marche, donc contribuant en plus à l'augmentation de pollution de la vallée.

Question circulation, juste avant que la route principale, dans le sens vers le haut de la vallée, ne croise les rails du Train du Montanvers, il y a déjà une juxtaposition de trois accès sur un même croisement,

a) Au milieu, l'accès au parking du Biollay/Montanvers, parking qui est rapidement saturé dès les premières heures de la matinée, utilisé par les travailleurs autant que par les vacanciers, rare parking encore gratuit proche du centre-ville. Des vacanciers désespérés errent en permanence à la recherche d'une place.

b) Sur la gauche, le chemin du Pied du Grépon », situé entre le Parking du Biollay-Montanvers et la ligne du chemin de fer du Montanvers, permet aux véhicules d'accéder à la résidence du Hameau de Blaitière et plus loin au parking de la station des Planards (véhicules et autobus). C'est également par cette voie que sortent les usagers du Parking du Biollay-Montanvers. Bouchons continuels aux heures de pointe, stationnement sauvage en hiver, le Parking de Planards se transforme en piste de ski pour débutants en hiver.

c) Sur la droite, l'accès au Centre de vacances ODCV (impasse) et au Chemin de la Cascade (impasse), contourne par la droite le Parking du Biollay-Montanvers. En saison, toute la journée, des véhicules bloquent l'accès au quartier par des demi-tours, ou stationnent parfois sauvagement bloquant l'accès des autocars ou des camions de livraison pour le centre de vacances ODCV, ou l'accès aux pompiers si cela s'avérait nécessaire, ce qui est quand même gravissime. La signalisation existante étant manifestement ni lue ni comprise par les usagers, le Collectif du Biollay a mis en place des panneaux « artisanaux » pour réduire la problématique.

L'entrée et la sortie de cette zone depuis la route principale est un vrai casse-tête, et le fait de rajouter un funérarium ne peut qu'aggraver le problème de circulation. Par ailleurs l'implantation du funérarium en partie sur le Parking du Biollay supprimera une trentaine de places de stationnement. Le fait d'ajouter un accès pour un parking funérarium derrière le funérarium, en dehors de l'aberration de bétonner 300 m² de Prairie et abattre des arbres fruitiers anciens, ne fera qu'aggraver la situation.

La mise en place d'un rond-point ne résoudra en rien le problème.

En effet, non seulement le blocage de la circulation par le passage du Train du Montanvers toutes les demi-heures persistera, créant en saison des bouchons dans les deux sens, et de plus les véhicules souhaitant sortir du quartier vers Sallanches resteront bloqués sur le rond-point au lieu de pouvoir passer aux moments « magiques » où la circulation est bloquée par le train.

Encore une fois, la Mairie prend des décisions sans consulter ceux qui vivent au quotidien les problèmes et qui seraient plus à même de proposer des alternatives efficaces.

NOUS CONTESTONS L'EVALUATION DES DECES

LES CHIFFRES DE LA MAIRIE NE SONT PAS EN ACCORD AVEC LES CHIFFRES DE L'INSEE

L'espace permettra d'accueillir dignement les proches des 145 personnes décédées chaque année, pour des cérémonies laïques. Sachant par ailleurs que 200 décès par an sont projetés à l'horizon 2044.

POUR LES DECES ACTUELS :

Pour le 1^{er} Projet de Méga-Funérarium, la mairie de Chamonix avait annoncé en mai 2022 des chiffres très confus et sans correspondance claire avec les chiffres fournis par le Service Population en août 2024

Sauf erreur de notre part nous avons compris qu'il y a 3 catégories de décès.

- A) Les personnes domiciliées à Chamonix mais qui sont décédées ailleurs qu'à Chamonix
- B) Les personnes domiciliées à Chamonix qui sont décédées à Chamonix.

Les deux rentrent dans la catégorie des décès domiciliés à Chamonix.

C) La catégorie des personnes qui n'habitent pas à Chamonix, mais dont le décès a eu lieu sur la commune de Chamonix (en montagne par exemple). La Mairie tient à les comptabiliser.

LEGENDE : EN BLANC: Chiffres fournis par la Mairie EN GRIS: Chiffres INSEE EN ROSE: Chiffres déduits par calcul					
	A	B	TOTAL A+B =	C	TOTAL A+B+C =
	Personnes domiciliées à CHX Décès hors commune de CHX	Personnes domiciliées à CHX Décès sur la commune de CHX	Décès domiciliés à CHX sur ou hors commune CHX	Personnes non domiciliées à CHX Décès sur la commune de CHX	Décès domiciliés à CHX sur ou hors commune CHX + Décès non domiciliés à CHX sur commune de CHX
2017	Mairie: 37	65-37 = 28	Mairie: 65 INSEE: 69	123 - 65 = 58	Mairie: 123
2018	Mairie: 36	65 - 36 = 29	Mairie: 65 INSEE: 70	123 - 65 = 58	Mairie: 123
2019	Mairie: 41	81 - 41 = 40	Mairie: 81 INSEE: 83	123 - 81 = 42	Mairie: 123
2020	Mairie: 35	80 - 35 = 45	Mairie: 80 INSEE: 80	130 - 80 = 50	Mairie: 121 puis 130
2021	Mairie: 36	78 - 36 = 42	Mairie: 78 INSEE: 73	106 - 78 = 28	Mairie: 106
2022			Mairie: 82 INSEE: 87	131 - 82 = 49	Mairie: 131
2023			Mairie: NC INSEE: NC		Mairie: 106
			Moyenne 2017 à 2022 75 Décès	Moyenne 2017 à 2022 48 Décès	Moyenne 2017 à 2022 123 Décès

Remarque 1 : Nous avons tenu compte des chiffres fournis par la Mairie, mais ceux fournis par l'INSEE (pourtant établis en fonction des déclarations des Mairies) sont parfois différents. Cela nous étonne.

Remarque 2 : La moyenne des 6 dernières années chiffrées (de 2017 à 2022) tourne autour de 75 décès domiciliés + 48 décès non domiciliés (personnes venues d'ailleurs, décédés en montagne par exemple) = 123 décès par an. Le chiffre de 145 décès par an annoncé par La Mairie pour justifier le nombre de salons funéraires est 18% plus élevé que la réalité.

POUR LES DECES A VENIR :

LA MAIRIE ANNONCE POUR 2044 : 200 DECES PAR AN

L'INSEE A D'AUTRES PROJECTIONS POUR 2040

EVOLUTION DE LA POPULATION (DOC INSEE)					
T16F032T2 – Projection de population par grand groupe d'âges					
	Population au 1 ^{er} janvier en million	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2025	67,3	23,5	48,4	17,2	10,9
2040	70,7	22,4	46,6	16,3	14,7

en %

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, scénario central des projections de population 2007-2060.

Le ralentissement, puis l'arrêt de la croissance, sont liés à l'augmentation du nombre de décès, qui passera de 600 000 en 2025 à près de 700 000 en 2040 selon le scénario central. Ce phénomène est la conséquence directe de l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du *baby-boom*.

L'exploitation de ces deux documents fournis par l'INSEE, nous donne :

en 2025 un taux de mortalité de 600 000 décès pour 67,3 millions d'habitants = 8,9 décès pour 1000h
en 2040 un taux de mortalité de 700 000 décès pour 70,7 millions d'habitants = 9,9 décès pour 1000h

La ville de Chamonix a peu de chances d'augmenter significativement son nombre d'habitants actuel (8 642 hab en 2021) , mais on peut espérer qu'avec le programme de logement pour les locaux, elle revienne au nombre d'habitants en résidence principale de 9 830 en 1999.

Dans cette vision positive, le nombre de décès domiciliés serait de $9,9 \times 9\ 830 = 97$ décès par an.

Pour arriver aux 200 décès par an annoncés par la Mairie de Chamonix pour 2044, il faudrait imaginer que l'on rajoute 103 décès non-domiciliés par an ? C'est-à-dire une accidentologie moyenne en montagne multipliée par 2 par rapport à aujourd'hui ?

Nous aimerions savoir comment la Mairie a établi les chiffres qu'elle annonce pour justifier du besoin de 3 salons funéraires.

Sans compter qu'il est probable qu'une partie non négligeable des décès non-domiciliés à Chamonix soit tout de suite prise en charge par les Pompes Funèbres soit à la chambre mortuaire de l'hôpital, soit à la chambre mortuaire de la DZ , pour rapatrier les personnes décédées vers leur domicile pour leurs obsèques, sans passer par le Funérarium de Chamonix.

Aucun chiffre ne nous a été communiqué sur ce point.

CONCLUSION :

Sur la base moyenne de 123 décès par an (75 domiciliés et 48 non domiciliés), voire 145 en 2044 (97 domiciliés et 48 non domiciliés), nous estimons que deux salons funéraires seraient suffisants. Les cas exceptionnels doivent trouver des solutions d'adaptation exceptionnelles et ne doivent pas être pris en compte pour établir les besoins « nécessaires et suffisants ».

NOUS CONTESTONS LE PLAN INTERIEUR ET LES ESPACES PREVUS

Contrairement aux engagements de la Mairie de réduire les plans au strict minimum, cette nouvelle version reste surdimensionnée, tant au niveau des surfaces que des volumes et des espaces prévus.

SALLE DE CEREMONIE :

La Mairie a prévu une salle de 127 m² pour 100 personnes donnant sur un jardin intérieur de 150m². Pour rappel en 2022, elle ne prévoyait 70/80 personnes. Une augmentation sans explication.



Les habitants de Chamonix ont besoin d'une salle de cérémonie civile correcte, mais nul besoin d'une salle aussi grande, ni aussi grandiose avec une charpente aussi haute que magnifique, ni une vue sur un jardin intérieur de 150 m². Ce n'est pas le décor qui permet de faire son deuil.

Le nécessaire OUI, le superflu NON. Parce que le défi climat-énergie nous impose la sobriété, parce que le superflu est cher et se ferait au détriment d'autres priorités, tout aussi indispensables pour les habitants de Chamonix.

SALONS FUNERAIRES

La Mairie propose trois salons funéraires de 22 m², 22m² et 32m².

Nous ne remettons pas en question la taille des salons qui permet aux proches de se retrouver dans l'intimité, dans un petit salon, près du défunt. Cependant comme nous l'avons déjà argumenté, deux salons nous semblent suffisants. Rappelons que ces salons ne seront pas utilisés systématiquement.

LOCAUX TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS

Après prise d'information auprès de chambres funéraires classiques, il s'avère qu'il est nécessaire et suffisant de disposer de :

- Un garage pour un véhicule funéraire qui soit suffisamment grand pour permettre les manœuvres de chargement et déchargement des cercueils.
- Un local laboratoire communiquant à la fois avec le garage et avec chacun des salons funéraires. Ce local sera équipé de tiroirs mortuaires réfrigérés (un par salon) et doit être assez grand pour effectuer les différentes opérations nécessaires.
- Un espace toilettes/douches/rangement pour le personnel
- Deux ou trois salons funéraires, équipés chacun d'une table réfrigérée et d'une climatisation.
- Un espace toilettes pour le public
- Un bureau d'accueil d'environ de 15 à 20 m² pour recevoir les proches et organiser les obsèques
- Un local de rangement : documentation d'information, sonorisation de la salle de cérémonie.

NUL BESOIN d'un espace de vente de 50 m² / NUL BESOIN d'un jardin intérieur de 150 m²

Le nécessaire OUI, le superflu NON. Parce que le défi climat-énergie nous impose la sobriété, parce que le superflu est cher et se ferait au détriment d'autres priorités, tout aussi indispensables pour les habitants de Chamonix.

NOUS CONTESTONS LE VOLUME ET L'ASPECT ARCHITECTURAL

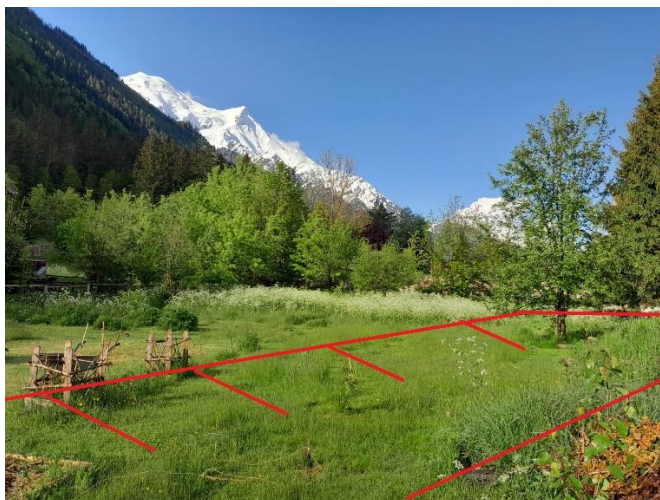
L'illustration de la façade et des arbres alentour est trompeuse. Elle ne reflète pas la hauteur du faîte qui atteindra près de 10 m de haut, pour un ensemble pourtant de plain-pied

La Mairie nous a annoncé une charpente haute en bois, un faîte de toit à près de 10 m de haut, des panneaux solaires, avec des matériaux qualitatifs et durables. Pourquoi un funérarium de plain-pied, aurait-il besoin d'une hauteur de toit de 10m de haut ? Pourquoi des panneaux photo-voltaïques alors qu'au cœur de l'hiver le soleil ne pointe son nez au pied de Blaitière que 2 heures par jour ? Pourquoi ce que les audit-énergie nous ont déconseillé sur nos habitations à 50 m de là serait-il efficace sur le funérarium? Ne serait-il pas plus utile de prévoir des plafonds à hauteur classique ? Pourquoi un aspect béton blanc « moderne » qui va jurer avec les autres maisons du quartier soit anciennes et enduites, soit récentes et habillées de bois ?

Nos questions sont nombreuses et n'ont pas trouvé de réponse.

NOUS CONTESTONS LE PARKING DU FUNERARIUM SUR LA PRAIRIE DU BIOLLAY

Nous contestons le fait d'implanter un parking pour le funérarium sur la Prairie du Biollay pour deux raisons évidentes : Sauvegarde de cet espace naturel, de son pommier vénérable, de la vue paysagère et du rôle tampon de la Prairie à chaque évènement torrentiel. Aggravation des problèmes de stationnement et de circulation de nature à troubler l'ordre public



NOUS CONTESTONS LE BETONNAGE INUTILE DEVANT LE CIMETIERE

Nous contestons le fait, sous prétexte d'améliorer le visuel devant le cimetière, de bétonner toute la zone le long du mur du cimetière. Nous reconnaissons que le mur et l'entrée du cimetière ont besoin d'être rénovés mais nous ne souhaitons pas une solution bétonnée, aseptisée.

Nous préconisons une solution sans bétonnisation, du type habillage du mur du cimetière en pierres, en enduit ou encore végétalisé, ainsi que d'utiliser des buissons fleuris entre les pierres ou les barrières en bois actuelles pour améliorer le visuel.



IMPLANTATION

Nous insistons pour que la Mairie mette tout en œuvre pour trouver un autre site pour implanter le funérarium, sur une zone déjà bétonnée à rénover, suffisamment à l'écart des zones habitées et touristiques. La Mairie dispose des informations sur les possibilités du territoire communal. Nous sommes persuadés que cette étude n'a jamais été sérieusement réalisée.

CONFIGURATION ET DIMENSIONNEMENT

Dans le cas où le Funérarium serait imposé à notre quartier, malgré notre argumentation, nous avons réfléchi à une proposition pour réduire son emprise au sol, son volume, son impact et qu'il soit mieux intégré dans le cadre architectural du quartier. Pour cela nous avons fait des recherches sur la législation et nous avons contacté ou rencontré des entreprises de pompes funèbres gérant des chambres funéraires pour un nombre équivalent de décès par an.

NOUS AVONS DECOUVERT QUE:

Seul le préfet peut autoriser la création d'un funérarium

Les familles ont le libre choix de l'entreprise de pompes funèbres. Ainsi si le funérarium est géré par une entreprise A, et que les familles ont choisi une entreprise B. L'entreprise A a l'obligation de laisser l'entreprise B se servir du funérarium, sauf évidemment si toutes les salons sont déjà occupés. Bien sûr cela se fait sous forme de contrat commercial.

Il n'est pas indispensable ni obligatoire de confier la gestion d'un funérarium à une entreprise privée de Pompes Funèbres. Une commune peut très bien donc construire un funérarium et un système d'accès avec codes permettra à l'une ou l'autre des entreprises de Pompes Funèbres choisies par les familles d'investir (ou de partager) les lieux, le temps du déroulement des obsèques. Ainsi toutes les entreprises sont à pied d'égalité et les familles sont vraiment libres de leur choix sans pression aucune.

Les systèmes de réfrigération sont techniques mais relativement simples : des tiroirs réfrigérés et des tables réfrigérées, des salons et un laboratoire climatisé. Il n'est pas nécessaire de les laisser branchés en permanence. Il suffit de les mettre en route dès l'annonce d'un décès. Il suffit de prévoir suffisamment d'espace pour contenir les différents éléments permettant la réfrigération, les groupes de condensation, etc.

Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un grand espace de vente d'articles funéraires complémentaires, l'argent public n'ayant pas vocation à permettre à une entreprise privée commerciale de se développer, d'autant plus que la vente d'articles funéraires complémentaires ne représente qu'une très faible part du chiffre d'affaires d'une entreprise de Pompes Funèbres. Le rapport investissement public (surface à construire, coût, empreinte carbone) pour une petite rentabilité privée ne se justifie donc pas. L'intérêt « pratique » pour le public non plus, surtout au regard d'autres priorités. Un bureau d'accueil avec de la documentation et quelques « éléments de démonstration » suffit.

LE FAIT DE NE PREVOIR QUE LES ESPACES NECESSAIRES ET SUFFISANTS ET UNE CONFIGURATION OPTIMISEE PERMETTRAIT DE REDUIRE L'EMPRISE AU SOL D'ENVIRON 45 %.

CAHIER DES CHARGES : CE QUI EST NECESSAIRE ET SUFFISANT

Pour les besoins des citoyens, pas pour ceux d'une entreprise privée

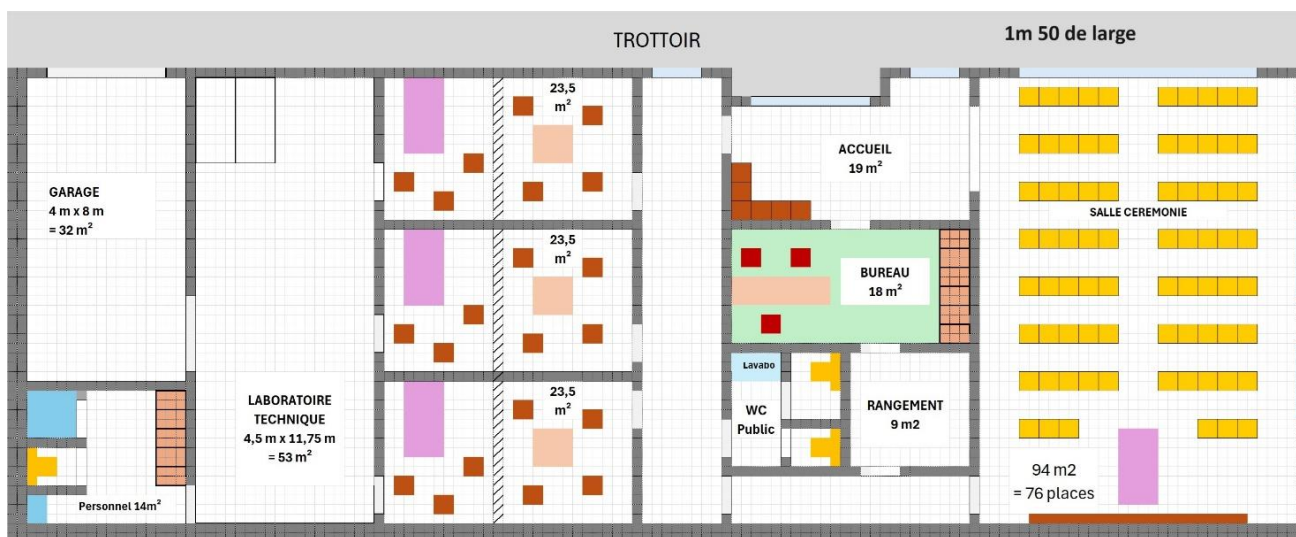
- Un garage permettant d'abriter un véhicule funéraire et de le décharger facilement et en toute discrétion, communiquant avec le laboratoire
- Un espace réservé au personnel (rangement / douche / toilettes)
- Un espace laboratoire comprenant les tiroirs réfrigérés, les éléments techniques et de la place pour y préparer les corps, communiquant avec chacun des trois salons
- Deux salons funéraires comprenant chacun un espace pour la table réfrigérée accueillant la personne décédée et un petit salon privé (séparables par un rideau coulissant).
- Un espace toilettes pour le public
- Un hall d'accueil
- Un bureau
- Une salle de cérémonie civile
- Un local de rangement (pour le bureau et salle de cérémonie)
- Un trottoir large le long du bâtiment

PROPOSITION DE PLAN INTERIEUR ET AGENCEMENT

Nous ne sommes pas architectes. Aucun doute la dessus. Mais pas besoin de l'être pour représenter par un croquis une proposition d'agencement et de surfaces. Ce plan ci-dessous n'a pas d'autre prétention. L'objectif est de montrer qu'il est possible de concevoir un funérarium avec les agencements juste nécessaires et suffisants, dans un objectif de qualité mais aussi de sobriété.

Dans cette proposition d'agencement, nous aurions pu prévoir un hall d'accueil un peu plus grand, un bureau un peu plus grand, mais nous avons préféré intégrer tout de même un 3ème salon funéraire, car si deux sont suffisants, un troisième salon apportera évidemment plus de flexibilité, notamment face aux drames majeurs en montagne.

Si on ne va pas multiplier les salons « au cas où », on peut par contre anticiper une situation exceptionnelle en prévoyant dans l'agencement de la Salle de Cérémonie du mobilier facile à déplacer et des systèmes séparatifs coulissants permettant de créer deux ou trois espaces séparés en cas de malheureuse nécessité.



BÂTIMENT de 33 m de long x 13 m de large = 430 m²

L'échelle de ce croquis est de 1 carreau = 25 cm et les mesures sont approximatives et ajustables aux contraintes de construction.

Le funérarium de la Mairie fait
43 m x 17 m = 730 m²
+ Parvis de 43 m x 4,30 m = 185 m²
TOTAL 915 m²

Notre proposition ferait
33 m x 13 m = 430 m²
+ trottoir de 33 m x 1,5 m = 50m²
TOTAL 480 m²

**NOTRE PROPOSITION REPRESENTE
UNE REDUCTION DE 45 % PAR RAPPORT
AU PROJET DE LA MAIRIE**

PLAN DE SITUATION DANS LE QUARTIER

En rouge l'emprise du funérarium Mairie + Parvis

En jaune, proposition réduite du Collectif du Biollay + Large trottoir

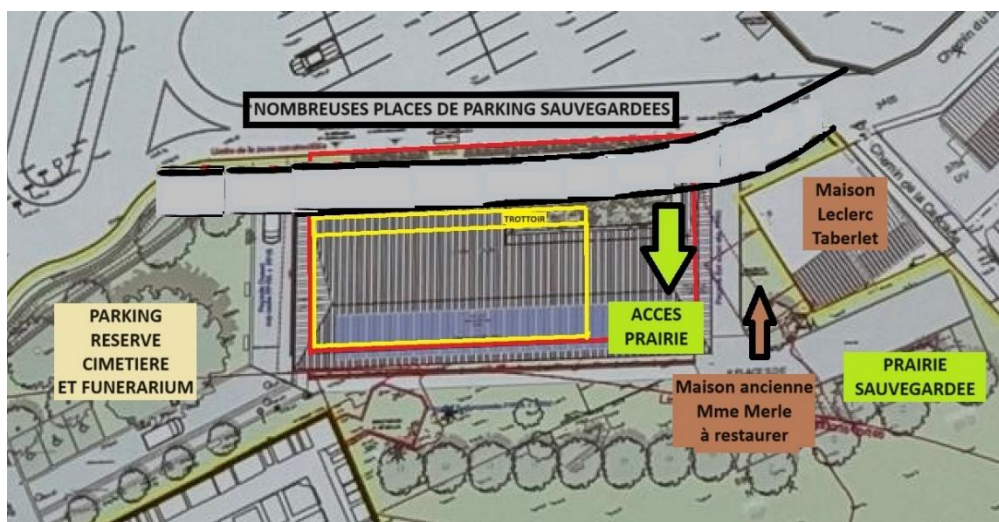
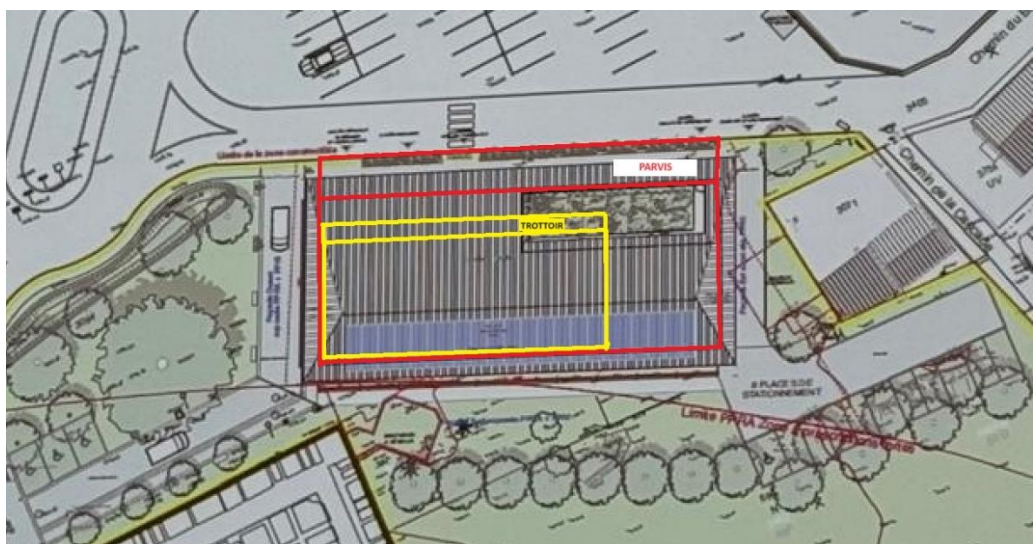
L'emprise au sol du Funérarium diminuée de 45% permet de sauvegarder une grande quantité places de parking côté Parking du Biollay.

Le fait d'aménager devant le cimetière des places réservées aux usagers funérarium/cimetière (sans destruction des arbres), évite d'aggraver la saturation circulation/stationnement pour accéder au chemin de la Cascade et à l'ODCV

L'intégralité de la Prairie, les arbres fruitiers anciens et la vue paysagère sont sauvegardés.

La maison de feu Mme Merle, aujourd'hui communale peut être rénovée.

La maison des Leclerc-Taberlet en procès avec la Mairie pourrait obtenir enfin son permis de rénovation qui semble pour le moins abusivement bloqué.



VOLUME, HAUTEUR ET INTEGRATION ARCHITECTURALE :

La Mairie de Chamonix a prévu un bâtiment avec de grands volumes intérieurs et un faîte de toit atteignant près de 10m de haut, des panneaux photovoltaïques, des façades en béton blanc qui ne ressemblent à aucune maison du quartier, ni ancienne, ni récente. La représentation qu'elle fournit est trompeuse et ne reflète pas ces dimensions.

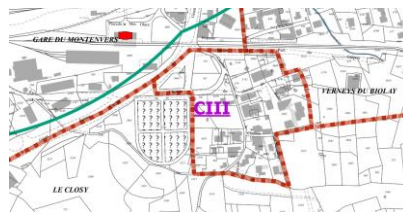


Notre proposition d'agencement, nécessaire et suffisant, permet de tout placer de plain-pied et ne nécessite aucunement une hauteur de bâtiment à 10 m de haut. Les ouvertures prévues côté parking du Biollay et sur la façade vers les Planards, permettent d'éclairer naturellement la salle de cérémonie. Un toit à deux pentes semble suffisant. Encore une fois l'intégration de panneaux photovoltaïques semble contradictoire avec les audits énergie réalisés dans le quartier, vu le peu d'ensoleillement en hiver.

Notre quartier est classé en zone architecturale CIII sur le PLU - Page 125

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER A PROTEGER, METTRE EN VALEUR OU REQUALIFIER (Art. L123.1.7° C.Urb.°)

■ ■ ■ ■ ■ Aires de caractère architectural (I à VI)



Caractère III

Parois extérieures en dominante bois, déduction faite des zones vitrées, mode poteaux-poutres apparent, et pas de rondins ;

Toiture : bois (ancelles ou tavaillons ou red-ceddar) ;

Couleurs : blancs, beiges pour enduits et couleur bois pour bois apparents ;

Menuiseries bois ou couleur bois.

Le Projet de la Mairie ne respecte absolument pas ces indications

Nous pensons qu'il est possible soit d'utiliser un enduit et des parements en pierre pour la base comme les maisons anciennes du quartier, ou un habillage plutôt bois comme les maisons plus récentes. Par ailleurs, plutôt que de bétonner encore l'entrée du cimetière sous prétexte de rénovation qualitative, nous préfererions un habillage en pierres, un enduit, ou encore une végétalisation fleurie du mur et des abords.

**Dossier réalisé en août 2024 par Le Collectif du Biollay
Déposé par courrier recommandé à la Préfecture.**